



Syndicat de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Comité social et économique central (CSEC) 7 avril 2021

Comité technique central (CTC) 22 avril 2021

de l'Office National des Forêts

Compte-rendu

Après le boycott par la plupart des organisations syndicales (dont EFA-CGC), le CTC initialement prévu le 8 avril était reconvoqué le 22. Nous avons décidé d'y participer pour que les sujets à l'ordre du jour, même s'ils n'étaient pas stratégiques pour l'avenir de l'ONF, ne puissent pas être validés sans au moins une discussion. EFA-CGC était l'un des 2 seules organisations syndicales présentes. Le CSEC du 7 avril 2021 s'était lui tenu de manière classique (en visioconférence) avec toutes les OS de droit privé.

Résumé des sujets abordés au cours de ces réunions :

Plan de relance

Dans le cadre du plan de relance, 30 M€ sont mobilisés pour le renouvellement de la forêt domaniale, représentant 4 millions de plants, assortis de mesures importantes pour le respect des équilibres sylvo-cynégétiques. Le DG semble très inquiet de la lenteur au démarrage de l'ONF.

EFA-CGC dénonce une nouvelle fois le manque de moyens humains pour déployer ces mesures. Le Directeur général confirme qu'il sera fait appel à la sous-traitance, mais ne prend visiblement pas la mesure du surcroît d'activité pour des personnels et de la complexité administrative des dossiers communaux.

Modalité de concertation sur l'ordonnance prévue par la Loi ASAP

La loi ASAP ouvre la possibilité de modifier le code forestier quant à l'embauche de salariés sur des missions de police. Avis sera demandé aux instances représentatives des personnels. Le Directeur général voit dans cette loi une reconnaissance d'égalité d'action entre personnels publics et privés. Il souhaite une même capacité d'action pour salariés et fonctionnaires à la seule exception de la recherche d'infraction.

EFA-CGC a souligné que cette disposition risquait d'être très polémique et qu'elle remettait en cause des missions régaliennes de l'Etat à travers l'ONF. Nous avons par ailleurs demandé que la concertation ne se fasse pas en interne à l'ONF, mais que le ministère de l'Agriculture soit impliqué.

Stratégie relative aux ateliers bois

Le projet de filialisation d'une partie des activités concurrentielles de l'ONF prévoit d'embarquer l'activité des ateliers bois. Devant une situation hétérogène des 9 ateliers bois existants, l'ONF définit une stratégie qui mène à la fermeture de 3 ateliers: Cévennes, Ardennes et Picardie. L'objectif ciblé pour les ateliers qui intégreront la filiale est très ambitieux.

EFA-CGC dénonce une approche très axée sur des éléments financiers et de concurrence sans vraiment aborder la question de la demande client et du potentiel qu'offre ce marché. Cette stratégie semble donc risquée quant aux objectifs de rentabilité attendus pour l'activité bois au sein de la future filiale.

Logements de fonction

Le dispositif de maisons forestières (MF) en nécessité absolue de service (NAS) étant arrivée à échéance fin 2020, une nouvelle note pérennise ce dispositif de 2021 à 2025, suite à négociation avec les tutelles. 500 maisons forestières seront cependant mises en vente (900 maisons étant conservées, le seul engagement étant qu'aucune MF ne sera mise en vente tant qu'elle est occupée).

Pour EFA-CGC, cette stratégie augmentera encore les difficultés de recrutement dans les régions où l'immobilier est le plus cher, et créera encore plus d'inégalité entre les personnels en fonction de la région où ils travaillent.

Restitution des expertises sur la politique sociale et les orientations de l'ONF :

Présentées par les cabinets Progexa et Syndex, mandatés par le CSEC, les expertises ont mis en exergue, sans surprise, les failles d'un modèle économique qui présente un déficit structurel et la réduction constante des effectifs mettant en souffrance les personnels et limitant leurs possibilités d'intervention.

Il est regrettable que les projets de contrat Etat-ONF et de plan stratégique 2021-2025 ne semblent apporter aucune réponse probante aux problématiques posées et identifiées depuis de nombreuses années.

Armement

Il y a quelques mois, la DG nous avait présenté un projet de *NDS habilitation au port d'arme* qui prévoyait des visites périodiques avec un psychologue. Comme ils sont incapables de le mettre en place, on revient à une version où le médecin du travail fait une évaluation physique et psychologique. EFA-CGC soutient cette décision de bon sens, en demandant que cette NDS fasse l'objet d'un avis du CHSCT.